

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ D'ENTRELACS

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Municipalité d'Entrelacs, tenue à la salle du conseil, au centre communautaire, au 2351, chemin d'Entrelacs à Entrelacs, le lundi 19 juin 2017.

1- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le maire, monsieur Sylvain Breton, déclare l'assemblée ouverte à 20 h.

Les membres du conseil présents sont : madame Diane Nadeau, messieurs Christin DuBois, Gilles Delamirande, Richard Houde, Réjean Larochelle et Sylvain Riopel, formant quorum sous la présidence de monsieur Sylvain Breton, maire.

Madame Martine Guindon, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, est aussi présente.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

17-06-108-2

Monsieur Gilles Delamirande, appuyée par monsieur Réjean Larochelle, propose d'adopter l'ordre du jour en reportant les points 7.2 et 8.7 à une prochaine assemblée.

- 1. Ouverture de l'assemblée à 20 h**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 15 mai 2017**
- 4. Correspondance significative**
- 5. Administration et communication**
 - 5.1 Approbation des dépenses du mois de mai 2017 (687 130,31 \$)
 - 5.2 Approbation des dépenses non récurrentes du mois de mai 2017 (31 087,43 \$) et autorisation de ces paiements
 - 5.3 Rapport financier au 31 mai 2017
 - 5.4 Acceptation de l'offre de service pour le plan d'aménagement paysager au Centre communautaire
 - 5.5 Autorisation de dépense : enfouissement du filage pour la fibre optique au Centre communautaire
 - 5.6 Inscription du maire au Congrès de la FQM
- 6. Protection des citoyens**
 - 6.1 Rapport mensuel du service de Protection des Incendies et des Premiers répondants
- 7. Travaux publics**
 - 7.1 Demande de bonification de l'aide financière pour l'entretien du réseau routier local
 - 7.2 ~~Autorisation de dépense : gravier pour les travaux sur les rues Deguise et Gariépy~~
 - 7.3 Engagement d'un employé temporaire à la voirie
- 8. Urbanisme**
 - 8.1 Rapport mensuel du service de l'Aménagement du territoire
 - 8.2 Acceptation de soumission pour avis technique de faisabilité pour le nouveau site de dépôt à neige
 - 8.3 Étude d'un P.I.I.A. sur la Terrasse Crevier

- 8.4 Étude d'un P.I.I.A. pour le projet du Lac-à-May
- 8.5 Demande de dérogation mineure - 1361, chemin des Îles
- 8.6 Demande de dérogation mineure - 731, rue des Îlets
- 8.7 ~~Projet de lotissement : 10 % pour parcs et espaces naturels~~

9. Environnement et hygiène du milieu

- 9.1 Rapport mensuel de Compo Recycle pour le mois de mai 2017

10. Loisirs, arts et culture

- 10.1 Point d'information

11. Vie communautaire et famille

12. Économie et développement touristique

13. Varia

14. Période de questions du public

15. Clôture de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité.

3. ADOPTION DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

17-06-109-3

Considérant qu'une copie du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 15 mai 2017 a été remise à chaque membre du conseil, à l'intérieur du délai prévu par le code municipal, la directrice générale adjointe est dispensée d'en faire la lecture.

Madame Diane Nadeau, appuyée par monsieur Richard Houde, propose d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 15 mai 2017 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

4. CORRESPONDANCE SIGNIFICATIVE

La liste de la correspondance significative a été déposée au conseil.

5. ADMINISTRATION ET COMMUNICATION

Approbation des dépenses du mois de mai 2017

17-06-110-5.1

Monsieur Richard Houde, appuyé par monsieur Christin DuBois, propose d'approuver les dépenses du mois de mai 2017 au montant de 687 130,31 \$. Ce montant inclut 37 505,36 \$ pour les salaires.

Adoptée à l'unanimité.

Approbation des dépenses non récurrentes du mois de mai 2017

17-06-111-5.2

Monsieur Richard Houde, appuyé par monsieur Christin DuBois, propose que la directrice générale soit et est autorisée à émettre les chèques pour le paiement des factures non récurrentes du mois de mai 2017, et ce pour un montant total de 31 087,43 \$.

Monsieur Richard Houde, conseiller responsable, fait une ventilation des dépenses non récurrentes pour le mois de mai 2017.

Adoptée à l'unanimité.

Rapport financier au 31 mai 2017

Point 5.3

La directrice générale adjointe dépose un rapport financier au 31 mai 2017.

Acceptation de l'offre de service pour le plan d'aménagement paysager au Centre communautaire

17-06-112-5.4

Monsieur Richard Houde, appuyé par monsieur Sylvain Riopel, propose d'accepter l'offre de service de M. Guy Perron, au montant de 2 600 \$ (taxes non applicables), pour la réalisation du plan d'aménagement paysager au Centre communautaire (650 \$ sur acceptation de la soumission et 1 950 \$ à la livraison du plan final).

Cette dépense sera payée à même la subvention de Développement économique Canada (PIC150) et le règlement d'emprunt et affectera le compte budgétaire 23 02002 722.

Adoptée à l'unanimité.

Autorisation de dépense : enfouissement du filage pour la fibre optique au Centre communautaire

17-06-113-5.5

Monsieur Richard Houde, appuyé par madame Diane Nadeau, propose d'autoriser une dépense de 6 883,10 \$, taxes incluses, auprès de C3F Télécom Inc. pour les travaux d'enfouissement du filage pour la fibre optique au Centre communautaire.

Cette dépense sera payée à même la subvention de Développement économique Canada (PIC150) et le règlement d'emprunt et affectera le compte budgétaire 23 02002 722.

Adoptée à l'unanimité.

Inscription du maire au Congrès de la FQM

17-06-114-5.6

Il est proposé par monsieur Richard Houde, appuyé par monsieur Christin DuBois, d'autoriser le maire, monsieur Sylvain Breton, à participer au Congrès 2017 de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), qui aura lieu du 28 au 30 septembre prochain au Centre des Congrès de Québec, et d'autoriser la directrice générale à en faire le paiement, au coût de 760 \$ taxes en sus, ainsi que tous les frais inhérents à ce congrès.

Cette dépense affecte le compte budgétaire 02 11000 346.

Adoptée à l'unanimité.

6. PROTECTION DES CITOYENS

Rapport mensuel / Service de protection des incendies et premiers répondants Point 6.1

Monsieur Christin DuBois, conseiller responsable, dépose le rapport du Service de protection des incendies et des premiers répondants pour le mois de mai 2017.

7. TRAVAUX PUBLICS

Demande de bonification de l'aide financière pour l'entretien du réseau routier local 17-06-115-7.1

CONSIDÉRANT l'annonce faite par madame Lise Thériault, vice-première ministre et ministre responsable de la région de Lanaudière, quant à l'aide financière aux municipalités visant l'entretien du réseau routier local;

CONSIDÉRANT que les sommes accordées aux municipalités lanaudoises découlent de la « Réforme Ryan »;

CONSIDÉRANT que les montants remis aux municipalités sont les mêmes qu'il y a 25 ans;

CONSIDÉRANT que les coûts d'entretien et de réparation des chemins ont augmenté de façon substantielle depuis toutes ces années;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu que le gouvernement du Québec agisse dans ce dossier afin de réviser à la hausse ces montants qui n'ont pas été indexés depuis toutes ces années;

Il est proposé par monsieur Sylvain Riopel, appuyé par monsieur Gilles Delamirande et unanimement résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité d'Entrelacs demande expressément au gouvernement du Québec de procéder à une révision des montants remis annuellement aux municipalités depuis 25 ans dans le cadre de la « Réforme Ryan »;

QUE la Municipalité d'Entrelacs demande expressément au gouvernement du Québec de tenir compte des différents éléments mentionnés dans le préambule ci-haut;

QU'une copie de la présent résolution soit transmise à :

- Madame Lise Thériault, vice-première ministre et ministre responsable de la région de Lanaudière;
- Monsieur André Villeneuve, député de la circonscription de Berthier;
- Monsieur Gaétan Morin, préfet de la MRC de Matawinie;
- Toutes les municipalités de la MRC de Matawinie;
- La Fédération québécoise des municipalités.

**Engagement d'un employé temporaire à la voirie
17-06-116-7.2**

Considérant qu'il y a beaucoup de travail à la voirie durant la période estivale et que, pour différentes raisons, il y a un manque périodique de personnel, il est proposé par monsieur Sylvain Riopel, appuyé par monsieur Réjean Larochelle, d'engager monsieur Marc-Antoine Morin comme journalier temporaire à la voirie, selon les termes de la convention collective, à compter du 19 juin 2017 et pour une période indéterminée, le tout conformément à l'article 4.3 de la convention collective.

Adoptée à l'unanimité.

8. URBANISME

**Rapport mensuel du Service de l'aménagement du territoire
Point 8.1**

Monsieur Gilles Delamirande, appuyé par monsieur Richard Houde, propose d'accepter le rapport du Service de l'aménagement du territoire pour le mois de mai 2017.

**Acceptation de soumission pour avis technique de faisabilité pour le nouveau site de dépôt à neige
17-06-117-8.2**

La Municipalité a reçu deux (2) soumissions pour l'étude préliminaire d'un nouveau site de dépôt à neige. Monsieur Gilles Delamirande, appuyé par monsieur Réjean Larochelle, propose d'accepter la soumission du Groupe SCP Environnement inc., au prix de 5 800 \$ taxes en sus, étant conforme et la plus basse.

Cette dépense affectera le compte budgétaire 02 33000 411 et sera payée à même le surplus accumulé.

Adoptée à l'unanimité.

**Étude d'un P.I.I.A. sur la Terrasse Crevier
17-06-118-8.3**

La Municipalité a reçu une demande de P.I.I.A. pour une construction à toit plat sur le terrain portant le matricule 6308-04-5963, sur la Terrasse Crevier.

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande d'étude de P.I.I.A. pour une construction à toit plat sur le terrain portant le matricule 6308-04-5963, situé sur la Terrasse Crevier et étant un chemin privé;

CONSIDÉRANT QUE la demande de P.I.I.A. pour la construction d'un bâtiment principal à faible pente a fait l'objet d'une étude par le CCU lors de sa réunion du 13 juin 2017;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment principal, par son architecture, sa volumétrie et le choix de ces matériaux de revêtement extérieur s'harmonise au milieu environnant;

CONSIDÉRANT QUE le projet déposé répond favorablement à l'ensemble des objectifs et critères d'évaluations applicables pour l'étude d'un P.I.I.A. pour toits plats;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'accepter le projet de P.I.I.A. pour la construction d'un bâtiment principal à faible pente sur le terrain portant le matricule 6308-04-5963, situé sur la Terrasse Crevier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gilles Delamirande, appuyé par monsieur Sylvain Riopel, d'accepter le projet de P.I.I.A.

Adoptée à l'unanimité.

Étude d'un P.I.I.A. pour le projet du Lac-à-May 17-06-119-8.4

La Municipalité a reçu une demande de P.I.I.A. pour toits plats en sommet de montagne concernant quatorze (14) terrains ceinturant le projet du Lac-à-May

CONSIDÉRANT le dépôt de quatorze (14) demandes d'études de P.I.I.A. pour la construction de quatorze (14) maisons avec un toit à faible pente dans une zone de sommets sur quatorze (14) terrains vacants du chemin des Lacs-à-May (6411-16-3570);

CONSIDÉRANT QUE le P.I.I.A. pour la construction de quatorze (14) bâtiments principaux ont fait l'objet d'une étude par le CCU lors de sa réunion du 13 juin 2017;

CONSIDÉRANT QUE les quatorze (14) P.I.I.A. ont fait l'objet d'une première étude par le CCU en ce qui a trait aux accès et aux implantations;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur propose trois (3) modèles comparables au niveau architectural, tous les trois adaptés au choix d'un toit à faible pente;

CONSIDÉRANT QUE les trois (3) modèles de bâtiments à faible pente proposés, par leurs architectures, leurs volumétries et le choix des matériaux de revêtement extérieur s'intègrent tous au milieu environnant;

CONSIDÉRANT QUE huit (8) maisons au même style architectural que ceux déposés ont déjà été acceptées dans le secteur par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE les couleurs proposées pour les matériaux de revêtement extérieur sont sobres et s'apparentent entre elles;

CONSIDÉRANT QUE le projet déposé répond favorablement à l'ensemble des objectifs et critères d'évaluation applicables pour l'étude de P.I.I.A. pour toits plats et/ou à faibles pentes;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande à l'unanimité au conseil municipal d'accepter les quatorze (14) projets de P.I.I.A. pour la construction de bâtiments principaux à faibles pentes sur quatorze (14) terrains ceinturant le Lac-à-May.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gilles Delamirande, appuyé par monsieur Christin DuBois, d'accepter les quatorze (14) projets de P.I.I.A.

Adoptée à l'unanimité.

**Demande de dérogation mineure - 1361, chemin des Îles
17-06-120-8.5**

La Municipalité a reçu une demande de dérogation mineure pour le 1361, chemin des Îles afin de permettre la construction d'un garage d'une superficie supérieure à 100 mètres carré.

CONSIDÉRANT QU' une demande de dérogation mineure pour le 1361, chemin des Îles est présentée au conseil municipal suite aux recommandations du Comité consultatif en urbanisme qui a eu séance tenante le 13 juin 2017;

CONSIDÉRANT QUE l'objet de la demande de dérogation mineure vise à permettre la construction d'un garage d'une superficie de 108,51 mètres carrés au lieu du 100 mètres carré maximal permit par la réglementation municipale pour ce genre de construction;

CONSIDÉRANT QUE la demanderesse propose de démolir deux (2) remises vétustes servant à l'entreposage de nombreux véhicules utilitaires (*tracteur, VTT, voiture, camion, moto, bateau*) et que ce nouveau garage serve à l'entreposage de ces véhicules;

CONSIDÉRANT QUE le terrain de la demanderesse est relativement grand (7786 m²) et est entouré de forêt;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation de cette demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a déjà fait savoir qu'il avait l'intention de revoir et/ou modifier cette réglementation sur les bâtiments accessoires à de nombreuses reprises;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation de cette demande de dérogation mineure ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande à l'unanimité au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure;

Le maire, monsieur Sylvain Breton, demande si des gens du public désirent se faire entendre sur cette demande de dérogation mineure.

Aucune intervention.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gilles Delamirande, appuyé par monsieur Sylvain Riopel, d'accepter la demande de dérogation mineure.

Adoptée à l'unanimité.

**Demande de dérogation mineure - 731, rue des Îlets
17-06-121-8.6**

La Municipalité a reçu une demande de dérogation mineure pour le 731, rue des Îlets afin de permettre un quai d'une superficie supérieure à 20 mètres carré.

- CONSIDÉRANT QU' une demande de dérogation mineure pour le 731, rue des Îlets est présentée au conseil municipal suite aux recommandations du CCU qui a eu séance tenante le 13 juin 2017;
- CONSIDÉRANT QUE l'objet de la demande de dérogation mineure vise à permettre un quai de 25,25 mètres carrés au lieu du 20 mètres carré maximal permit par la réglementation municipale pour ce genre de construction;
- CONSIDÉRANT QUE la présence importante de grosses roches autour du quai cause un préjudice au demandeur puisque cela l'empêche d'amarrer son bateau de façon sécuritaire;
- CONSIDÉRANT QU' il est impossible de déplacer le quai ailleurs;
- CONSIDÉRANT QU' un premier permis conforme a initialement été émis par la Municipalité;
- CONSIDÉRANT QUE le demandeur propose d'ajouter une section additionnelle de 4 pieds par 16 pieds à son quai actuel afin de palier à ce problème;
- CONSIDÉRANT QUE certains membres du CCU sont allés directement sur place afin de constater la problématique;
- CONSIDÉRANT QUE cette demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;
- CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande à l'unanimité au conseil municipal de refuser la demande sous sa forme actuelle et propose en alternative de permettre une section additionnelle de quatre (4) pieds par quatre (4) pieds qui conserverait le caractère dérogatoire à environ 20,8 mètres carrés;

Le maire, monsieur Sylvain Breton, demande si des gens du public désirent se faire entendre sur cette demande de dérogation mineure.

Aucune intervention.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gilles Delamirande, appuyé par monsieur Christin DuBois, de refuser la demande de dérogation mineure telle que demandée, mais de permettre et d'accepter une section additionnelle de quatre (4) pieds par dix (10) pieds.

Adoptée à l'unanimité.

9. ENVIRONNEMENT ET HYGIÈNE DU MILIEU

Rapport mensuel de Compo Recycle pour le mois de mai

Point 9.1

Monsieur Réjean Larochelle, conseiller responsable, dépose le rapport de Compo Recycle pour le mois de mai 2017.

10. LOISIRS, ARTS ET CULTURE

Point d'information

Point 10.1

Monsieur Sylvain Riopel fait un point d'information sur les activités à venir :

- Salon des artisans (24 et 25 juin)
- Fête nationale (24 juin)
- Fête de la famille (15 juillet)

et sur les événements passés :

- AGA de CLE (16 mai)
- Fête de la pêche (3 juin)

11. VIE COMMUNAUTAIRE ET FAMILLE

12. ÉCONOMIE ET DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

13. VARIA

14. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Les questions portaient sur les sujets suivants :

- Lumières lors de la St-Jean pour la sécurité
- Demande d'aide financière pour les routes
- Délai pour la finition des travaux au Centre communautaire
- Fonctionnement de la station de lavage à bateau
- Choix du plombier pour les travaux au Centre communautaire
- Facture pour l'enfouissement de la fibre optique
- Besoin de réparations sur la rue des Tourterelles

15. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare l'assemblée close à 20 h 35.

Je, Sylvain Breton, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvain Breton,
Maire

Martine Guindon,
Directrice générale et secrétaire-trésorière
adjointe

Douze (12) personnes assistaient à l'assemblée.